

**RESERVATION /LOCATION de matériel communal à compléter 1 mois avant minimum**

- Mis à jour le 14/03/2023

**MAIRIE DE BRISCOUS 64240**



Le locataire a été informé que la commune de Briscous limite la location du matériel communal aux manifestations données en l'honneur des habitants de BRISCOUS une utilisation à l'intérieur du périmètre de la commune

• Je soussigné (e).....

Domicilié (e)..... à BRISCOUS

Tél : .....

Réserve à partir du Vendredi..... 16h45  
jusqu'au Dimanche..... inclus.

A l'occasion de .....

Pour .....personnes

Lieu d'utilisation du matériel : .....

❖ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

❖ Un chèque de caution

- pour les tables et chaises : 100€.

- pour le chapiteau 400€ (sera rendu qu'après remontage du chapiteau)

**La présente réservation sera annulée en cas de fausse déclaration.**

Briscous, le

Signature (suivie de la mention lu et approuvé)

**Matériel**

le chapiteau

les chaises : quantités .....

les tables : quantités .....